

- VI -

*L'étiquette*

Comme il a été précisé en exergue de cet ouvrage l'étiquette concerne les règles principales de comportement qu'il convient de respecter lors de cérémonies, rencontres, repas officiels. Il est important de conserver à l'esprit que les règles énoncées ci-après découlent de la tradition française et ne sont donc pas nécessairement universelles ; lors de déplacements à l'étranger, il conviendra de s'informer sur les us et coutumes des pays visités. Enfin, rappelons qu'il n'est pas dans l'objet de cet ouvrage, consacré au cérémonial et au protocole de l'Etat, d'être un manuel de savoir-vivre. Les développements de ce chapitre s'en tiennent par conséquent à des principes essentiels de comportement lors de cérémonies et repas officiels.

1 - LA PONCTUALITÉ

Lors d'une réunion ou conférence à laquelle participe une haute personnalité et *a fortiori* le chef de l'Etat, on ne pénétrera pas dans la salle après l'arrivée de celle-ci. Il s'agirait là d'une inconvenance. Le principe est en la matière de respecter scrupuleusement les indications portées sur l'invitation. Il en est de même lors de la réception organisée à Paris dans une ambassade étrangère en l'honneur du président de l'Etat accréditaire, le président de la République française. Les invités doivent être présents avant son arrivée, dont l'horaire est toujours indiqué sur le carton d'invitation.

On le verra, il convient de donner une réponse à toute invitation qui appelle à « RSVP » (Répondre, s'il vous plaît), à moins qu'après un premier échange téléphonique le carton ait été envoyé « PM » (Pour mémoire), ou précise « Regrets seulement, » ce qui signifie que l'on ne répond qu'en cas d'impossibilité d'assister à l'événement auquel on a été convié. Cette réponse doit intervenir le plus rapidement possible après réception du carton. Elle permet en effet aux organisateurs de prendre les dispositions pratiques pertinentes.